



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais
Tél : 04-77-44-51-96

PV N° 46 DU SAMEDI 09/07/2022

Réunion du 4 juillet 2022

- Désignations : Yann DUSSUD : 0788367709

RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET OBSERVATEURS SAISON 2022 - 2023

Les documents relatifs au renouvellement du dossier administratif sont en ligne sur le site du District de la Loire (page d'accueil ou rubrique arbitrage / actualité).

L'ensemble des documents doit impérativement être envoyé en une seule fois, pour le vendredi 15 juillet, dernier délai, à la Délégation du Roannais, pour les arbitres roannais.

Attention, comme cela vous a été annoncé depuis longtemps, avec un délai laissé par la FFF de 3 ans, votre dossier médical ne pourra pas être validé si vous n'avez pas fourni l'échographie cardiaque. A fournir une seule fois dans votre carrière pour les arbitres MAJEURS (jeunes ou seniors). Si vous l'avez déjà fourni, vous n'avez pas à la fournir de nouveau.

Toute désignation ne sera possible qu'après réception du dossier complet.
En outre, il faudra obligatoirement avoir renouvelé votre licence pour pouvoir être désigné sur un match.
Prenez contact avec votre club d'appartenance le plus rapidement possible.

QUESTIONNAIRE ANNUEL ARBITRES ET OBSERVATEURS SAISON 2022 - 2023

Le questionnaire annuel est en ligne sur le site du District de la Loire (page d'accueil ou rubrique arbitrage / actualité).
Bien veiller à la date limite de retour fixée au **vendredi 15 juillet, dernier délai**. Passée cette date, le lien ne sera plus actif.

DATE A RETENIR

Nous vous informons que l'**Assemblée Générale des arbitres** est programmée le :
samedi 10 septembre 2022
Complexe sportif des Bullieux, à Andrézieux-Bouthéon
Prévoir la journée complète.

Nous vous rappelons que votre présence est **obligatoire**.

INFO IMPORTANTE JEUNES ARBITRES MAJEURS

La CDA rappelle à tous les **arbitres MAJEURS** (jeunes arbitres majeurs) qu'ils doivent **fournir OBLIGATOIREMENT une échographie cardiaque** demandée depuis maintenant 3 saisons (délai accordé par la commission fédérale médicale).

Nous allons bientôt arriver à échéance de ce délai (30 juin 2022)

A tous ceux qui ne l'ont pas encore fournie, il faut réellement le faire dans les plus brefs délais.

Sachez que passé le **délai du 30 juin 2022**, en l'absence de l'échographie cardiaque, les arbitres non en règle seront dans l'impossibilité de valider leur demande de licence (faite par le club), tant qu'ils n'auront pas régularisé la fourniture de cet examen.

La CDA compte sur chacun d'entre vous pour vous assurer que vous êtes en règle sur ce point, et ceci dans le but d'éviter les difficultés lors de la prochaine saison.

RAPPEL : l'échographie cardiaque est à fournir une seule fois dans votre carrière d'arbitre, sans aucune notion de limite de validité. Si vous l'avez déjà fournie, vous n'êtes pas concerné par ce message

PAS D'ECHOGRAPHIE CARDIAQUE POUR LES JEUNES ARBITRES MINEURS

Attention de ne pas confondre électrocardiogramme et échographie cardiaque, ce sont deux examens différents.

Doivent fournir une échographie cardiaque pour le 30 juin 2022, au plus tard :

MM. ACAR Eray - ACAR Melih - BARRIER Louis - COLLANGES Thibault - GOZUDOK Semih - KHEBAL Ryad - KOCAK Abdulsamed - PRUNET Gaspard - PETIBOUT Emilien